



## Habilitation des plateformes régionales du SINP Thématique « Occurrences de taxon »

### Formulaire d'habilitation

#### 1 Introduction

Ce formulaire est utilisé dans le cadre de la procédure d'habilitation des plateformes régionales du SINP. Les grands principes de cette procédure sont décrits dans la note «Habilitation des plateformes régionales du SINP Thématique « Occurrences de taxon » - Principes de l'habilitation<sup>1</sup> ».

Pour rappel, voici quelques éléments constitutifs de la procédure d'habilitation.

L'habilitation concerne aujourd'hui uniquement les plateformes régionales SINP pour la thématique « occurrence de taxon ». **La plateforme régionale SINP est le dispositif régional habilité qui assure l'animation des réseaux acteurs et repose sur des outils permettant le partage des données selon les principes du protocole SINP.**

**L'habilitation est une démarche constructive et incitative permettant de faire avancer le SINP de manière collective.** Elle est accordée pour une durée déterminée, définie lors de l'instruction du dossier en fonction des éléments apportés. L'habilitation peut être conditionnée et accompagnée de recommandations dans le cas de non-remplissage de certains critères. Elle est révisée périodiquement, au maximum tous les 3ans.

**Le dossier d'habilitation est porté par la DEAL/DREAL/DRIEE et, le cas échéant, son co-pilote. Il construit au niveau régional de manière partenariale** (acteurs de la plateforme régionale, porteur de la plateforme nationale, producteurs de données).

Ce formulaire d'habilitation est composé :

1. d'une présentation générale du dispositif régional
2. d'un ensemble de critères d'habilitation,
3. d'une annexe technique spécifiant de manière structurée certains aspects de la plateforme

**Le non-remplissage de certains critères n'est pas forcément bloquant pour l'habilitation d'une plateforme.** En effet, une plateforme qui a une dynamique qui va dans le sens de SINP et des objectifs en cohérence avec les différents critères d'habilitation sera habilitée SINP.

---

<sup>1</sup> Lien URL vers la note de correspondante



Pour chaque critère, il est attendu une **réponse unique au critère** présenté dans le titre (**une seule réponse acceptée** = oui, partiellement ou non), **ainsi qu'une description argumentée de l'état et de la dynamique existante** sur le critère correspondant. Des pièces complémentaires seront parfois demandées (ex : charte régionale, standard régional...). Pour faciliter la lisibilité du dossier, merci de favoriser le partage de schéma dans les réponses aux critères.

NB : Des éléments génériques peuvent être utilisés par les plateformes régionales qui auront basé leur architecture régionale sur l'outil GINCO<sup>2</sup>

Voici le **tableau récapitulatif** des critères d'habilitation :

N°	Résumé	Critère
1	Comités	La plateforme a formalisé une gouvernance par le biais de comité(s)
2	Charte	La plateforme a mis en place une charte régionale compatible avec le protocole SINP
3	Pérennité	La pérennité organisationnelle (animation, coordination) et technique (outils) de la plateforme est assurée
4	Périmètre	La plateforme anime un réseau d'acteurs sur la totalité de la région et sur différents groupes taxonomiques
5	Intégration	La plateforme intègre les données de producteurs régionaux et infra-régionaux en apportant des outils et services à ses acteurs
6	Métadonnées	La plateforme s'assure de la production, la gestion et la mise à disposition de métadonnées dans le SINP
7	Référentiels	La plateforme gère des attributs correspondant à ceux des standards SINP et prend en compte les référentiels utilisés dans le SINP
8	Échanges	La plateforme échange ses données avec la plateforme nationale
9	Communication /diffusion	La plateforme respecte les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole SINP
10	Traçabilité	La plateforme s'assure de la traçabilité des données en lien avec les producteurs de données
11	Validation	La plateforme organise la validation scientifique des données
12	Organismes	La plateforme contribue à la valorisation et au référencement des organismes du SINP

À titre **indicatif**, il faut savoir que la constitution du dossier d'habilitation peut prendre entre 0,5 et 2 jours de travail en fonction de la complexité de système à décrire.

Le dossier d'habilitation devra être déposé par courriel à l'adresse suivante : [sinp@mnhn.fr](mailto:sinp@mnhn.fr). Un seul dossier d'habilitation peut être présenté par région. L'instruction du dossier se fera dans les 2 mois suivants la date du dépôt du dossier. Cette instruction fera intervenir le comité d'habilitation, et plus particulièrement une instance d'instruction issue de ce comité. La DEB est responsable de l'avis final sur l'habilitation de la plateforme.

Pour plus d'information concernant la procédure d'habilitation, merci de contacter l'adresse suivante : [sinp@mnhn.fr](mailto:sinp@mnhn.fr).

<sup>2</sup> Lien URL vers la note correspondante



# SINP

Système d'information  
sur la Nature et le Paysage



## Table des matières

1 Introduction.....	1
2 Suivi de la procédure.....	3
2.1 Dépôt du dossier.....	3
2.2 Instruction du dossier.....	3
2.3 Habilitation de la plateforme.....	3
3 Présentation de la plateforme régionale.....	4
3.1 Dynamique actuelle du SINP.....	4
3.2 Responsabilité de la plateforme.....	4
3.3 Pilotes régionaux du SINP - DREAL/DEAL/DRIEE et co-pilote éventuel.....	4
4 Critères d'habilitation « GOUVERNANCE ».....	5
5 Critères d'habilitation « DONNÉES ».....	9
Annexe 1 - Organisation de la gouvernance régionale.....	17
Annexe 2 – Organisation des réseaux de connaissance.....	19
Annexe 3.1 – Description des outils de la plateforme.....	20
Annexe 3.2 – Fonctions des outils de la plateforme.....	21
Annexe 3.3 – Interface(s) avec le téléservice et la plateforme nationales.....	22
Annexe 4 – Résumé des critères d'habilitation.....	23



## 2 Suivi de la procédure

### 2.1 Dépôt du dossier

#### *Partie à remplir par le porteur régional du dossier d'habilitation*

Référent régional sur le dossier d'habilitation (Nom)	Cécile DASSONVILLE et Eric BRUNO – DREAL Occitanie <a href="mailto:cecile.dassonville@developpement-durable.gouv.fr">cecile.dassonville@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:eric-a.bruno@developpement-durable.gouv.fr">eric-a.bruno@developpement-durable.gouv.fr</a>
Date de dépôt du dossier	21/12/20 (validé par le comité de suivi régional le 15/12/20)
Liste des pièces jointes au dossier (descriptif et nom du fichier)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Liste des structures engagées dans la démarche d'adhésion au SINP OC</a></li> <li>• <a href="#">Charte du SINP de l'Occitanie</a></li> <li>• <a href="#">Formulaire d'adhésion à la charte (Version PDF)</a></li> <li>• <a href="#">Formulaire d'adhésion à la charte (Version Libre Office Writer)</a></li> <li>• <a href="#">Gabarit CA et JDD au format LibreOffice Calc</a></li> <li>• <a href="#">Gabarit CA et JDD au format Microsoft Excel</a></li> <li>• <a href="#">Gabarit au format Libre Office Calc</a></li> <li>• <a href="#">Gabarit au format Excel</a></li> <li>• <a href="#">Gabarit au format Shapefile pour usage sous QGis</a></li> </ul>

### 2.2 Instruction du dossier

L'instruction du dossier sera organisée dans les 2 mois suivant la date du dépôt du dossier

#### *Partie à remplir par le responsable de l'instruction*

Responsable de l'instruction	ROBERT Solène, UMS PatriNat (OFB, CNRS, MNHN)
Date d'instruction du dossier	24/03/2021
Avis du comité d'habilitation	<b>FAVORABLE – 2 ans</b>
Compléments généraux sur l'avis	L'analyse du dossier montre globalement une bonne dynamique générale et une organisation du dispositif à même de répondre aux enjeux du SINP moyennant quelques améliorations et concrétisation des travaux engagés. Au regard de l'ensemble des éléments fournis, le comité d'instruction est favorable à l'habilitation de la plateforme régionale Occitanie pour une durée de 2 ans afin de lui permettre de poursuivre ses travaux sur les différents points listés.
Date de remise de l'avis	12/04/2021



## 2.3 Habilitation de la plateforme

La DEB à la responsabilité de l'habilitation de la plateforme régionale du SINP

**Partie à remplir par la DEB**

Décision d'habilitation	<b>Plateforme habilitée / plateforme non habilitée</b>
Conditions d'habilitation et recommandations	
Date de la décision	<b>FAVORABLE – 2 ans</b>
	19/09/2021

## 3 Présentation de la plateforme régionale

Nom de la région (au 1 <sup>er</sup> janvier 2016)	Occitanie Portail internet régional : <a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/sinp-r888.html">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/sinp-r888.html</a>
--	---

### 3.1 Dynamique actuelle du SINP

Quelle est la dynamique générale actuelle du SINP dans votre région ?

Dynamique générale		Description générale de la dynamique
<i>une croix max</i>		
Préfiguration		La DREAL Occitanie a initié dès 2017 la mise en place d'un Système d'Information sur la Nature et les Paysages de l'Occitanie dans le prolongement des SINP préexistants dans les ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, en déclinaison du SINP national. Il s'inscrit aux côtés de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité.  La gouvernance du SINP est opérationnelle à l'échelle de la nouvelle région Occitanie depuis 2019.  3,384 millions de données faune et flore sont actuellement chargées sur la plateforme régionale (outil GeoNature). Cependant, 4,580 millions de données sont disponibles, le différentiel correspondant aux données mises au format source régional mais pas encore transférées dans GeoNature (chiffres au 15/12/2020).  Les intégrations de données sont en constante augmentation et s'approchent de l'exhaustivité de la connaissance actuelle pour certains pôles taxonomiques.
En construction		
Partiellement fonctionnelle		
Relance		
Réorganisation		
Fonctionnelle	X	



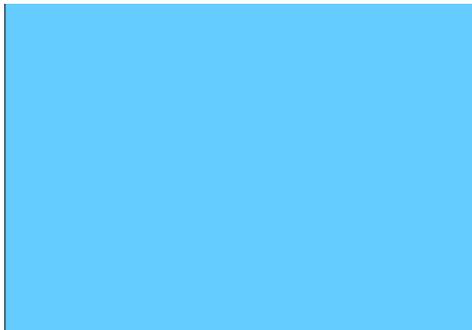
### 3.2 Responsabilité de la plateforme

Quelles missions assure actuellement la plateforme régionale ?

	<b>Missions assurées</b> <i>Oui, partiellement, non</i>	<b>Commentaires</b> <i>Décrire en quoi la mission est assurée ou non. Si « partiellement assurée », décrire ce qui n'est pas assuré</i>
Organiser les acteurs	oui	Le SINP de l'Occitanie s'appuie principalement sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un pilotage régional assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;</li> <li>• des pôles thématiques qui animent le réseau des observateurs et valident les données ;</li> <li>• une co-administration de la plateforme régionale par la DREAL (guichet unique) en partenariat avec les CBNs et le CEN ;</li> <li>• un comité de suivi régional qui pilote l'ensemble du dispositif en s'appuyant sur un comité technique ;</li> <li>• le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), garant scientifique de la démarche.</li> </ul>
Consolider les données et métadonnées	oui	Les données et métadonnées versées sont standardisées, si besoin, par les administrateurs des bases des pôles thématiques pour produire des données élémentaires d'échange (DEE). Les pôles thématiques mettent en œuvre des tests de cohérence et de conformité des données ainsi que leur validation scientifique, à l'issue desquels chaque donnée reçoit un statut de validation.
Partager les données et métadonnées	oui	Les données et métadonnées rassemblées dans le cadre du SINP de l'Occitanie sont mises à disposition selon plusieurs niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès libre pour le grand public aux données à l'échelle de la commune ou la maille de 5x5 km sur la plateforme régionale (atlas GeoNature), avec possibilité de visualisation et prochainement de téléchargement en ligne ;</li> <li>• accès aux données précises, avec possibilité de visualisation et de téléchargement, pour les adhérents à la charte du SINP de l'Occitanie, sur demande envoyée aux administrateurs de</li> </ul>



		<p>la plateforme régionale. En contre-partie, les adhérents s'engagent à fournir leurs données non floutées au SINP de l'Occitanie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les accès aux données précises pour les non adhérents sont gérés dans le cadre de conventions pluripartites à mettre en place ponctuellement entre le demandeur et les administrateurs.</li> </ul>
Proposer des normes (standard, ref sensi)	oui	<p>Afin de permettre aux adhérents du SINP de l'Occitanie de fournir les éléments nécessaires au format standard SINP, des gabarits de versement des données et métadonnées sont disponibles sur le portail internet régional.</p> <p>En Occitanie, le référentiel de sensibilité applicable à la région n'est pas encore construit. En attendant, les référentiels des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées s'appliquent respectivement sur chacun des territoires de ces ex-régions. Ces référentiels sont disponibles sur le portail internet régional.</p>
Partager les expériences	oui	<p>Un comité technique (CoTech) se réunit plusieurs fois par an.</p> <p>Il est composé des structures animatrices des pôles thématiques du SINP de l'Occitanie, de la DREAL et des co-administrateurs des outils de la plateforme.</p> <p>Une plateforme de travail collaboratif Alfresco est mise en place à l'attention de tous les membres du CoTech.</p> <p>Tous les comptes-rendus de réunions sont consultables sur le portail internet régional.</p>
Valoriser les producteurs	oui	<p>Tous les logos des structures animatrices des pôles thématiques sont présents sur le portail internet régional.</p> <p>La liste des structures et personnes ayant entamé la démarche d'adhésion au SINP régional et leur statut d'adhésion est consultable sur le portail internet régional.</p> <p>La traçabilité de la donnée est assurée. Le nom du producteur fait partie des champs obligatoires de la donnée lors de sa diffusion (sauf en cas de souhait d'anonymisation).</p>
Améliorer la connaissance	oui	<p>Les principaux livrables du SINP de l'Occitanie, et les informations concernant l'organisation mise en place, sont accessibles sur le portail internet régional.</p>



En facilitant la circulation des données entre tous les acteurs (associations, scientifiques, collectivités, services et établissements publics, bureaux d'études, grand public...), le SINP d'Occitanie vise à consolider et accroître la connaissance.

En outre, conformément à la charte régionale, un des objectifs du SINP de l'Occitanie est de guider la politique régionale d'acquisition de connaissances, notamment en mettant en exergue les secteurs ou espèces déficitaires en connaissance.

### 3.3 Pilotes régionaux du SINP - DREAL/DEAL/DRIEE et co-pilote éventuel

Qui sont les pilotes et co-pilotes du projet SINP dans votre région ?

Nom et Prénom	Organisme
Frédéric DENTAND, Cécile DASSONVILLE et Eric BRUNO <a href="mailto:frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr">frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:cecile.dassonville@developpement-durable.gouv.fr">cecile.dassonville@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:eric-a.bruno@developpement-durable.gouv.fr">eric-a.bruno@developpement-durable.gouv.fr</a>	DREAL Occitanie Pilotage et co-administration
James MOLINA et Guilhem DE BARROS <a href="mailto:j.molina@cbnmed.fr">j.molina@cbnmed.fr</a> <a href="mailto:g.debarros@cbnmed.fr">g.debarros@cbnmed.fr</a>	CBN Méditerranée Co-administration
Gérard LARGIER et Elodie HAMDI <a href="mailto:gerard.largier@cbnpmp.fr">gerard.largier@cbnpmp.fr</a> <a href="mailto:elodie.hamdi@cbnpmp.fr">elodie.hamdi@cbnpmp.fr</a>	CBN Pyrénées Midi-Pyrénées Co-administration
Daniel MARC, Mathieu BOSSAERT, Hugo NOREL et Laurent PONTCHARRAUD <a href="mailto:daniel.marc@cen-occitanie.org">daniel.marc@cen-occitanie.org</a> <a href="mailto:mathieu.bossaert@cen-occitanie.org">mathieu.bossaert@cen-occitanie.org</a> <a href="mailto:hugo.norel@cen-occitanie.org">hugo.norel@cen-occitanie.org</a> <a href="mailto:laurent.pontcharraud@cen-occitanie.org">laurent.pontcharraud@cen-occitanie.org</a>	CEN Occitanie Co-administration



## 4 Critères d'habilitation « GOUVERNANCE »

N°1	La plateforme a formalisé une gouvernance par le biais de comité(s)
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mettre en place un comité de suivi régional (CSR) qui assure le suivi du projet au niveau régional (organisation régionale, mise en œuvre des fonctions du SINP, support aux adhérents)</i></li> <li>• <i>Associer le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Celui-ci assure la responsabilité scientifique du SINP en région (modalités de validation des données, définition des référentiels de sensibilité...)</i></li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Partiellement ( <i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i> ) <input type="checkbox"/> Non	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>Complétez le tableau en annexe 1 et décrivez ici la dynamique générale de la gouvernance du projet SINP dans votre région.</i></p> <p>La DREAL Occitanie assure le pilotage et l'animation régionale du dispositif en relayant les orientations nationales. Elle s'appuie sur trois comités régionaux aux rôles bien définis dans la charte régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>le comité de suivi régional, instance de pilotage du SINP régional</b></li> </ul> <p>Le comité de suivi régional (CSR) se réunit au minimum une fois par an et rend compte annuellement de son activité au comité de pilotage national.</p> <p>Il associe de manière équilibrée des représentants des adhérents régionaux issus des associations, des structures privées, des collectivités territoriales, des organismes de recherche et d'enseignement, des services de l'État et des organismes publics, ainsi que le président du CSRPN ou son représentant, et les têtes de réseau. Le CSR est renouvelé tous les cinq ans.</p> <p><u><a href="#">Composition du CSR</a></u></p> <p>Le détail des missions et mode de fonctionnement du comité de suivi régional sont détaillés dans la <u><a href="#">Charte du SINP de l'Occitanie</a></u> à l'article 5.2.</p> <p>Les documents finalisés produits par le CSR sont disponibles sur le portail internet régional :</p> <p><u><a href="#">CSR #3 du 15/12/2020</a></u> (format zip - 6.1 Mo - 11/01/2021)</p> <p><u><a href="#">CSR #2 du 21/11/2019</a></u> (format zip – 6.3 Mo – 16/07/2020)</p> <p><u><a href="#">CSR #1 du 29/01/2019</a></u> (format zip – 8.9 Mo – 16/07/2020)</p>	



- **le comité technique, instance d'appui technique aux têtes de réseau**

Le comité technique (CoTech) se réunit plusieurs fois par an. Il est composé des structures animatrices des pôles thématiques du SINP de l'Occitanie, de la DREAL et des co-administrateurs des outils de la plateforme. Il est animé par la DREAL qui en assure également le secrétariat. Un représentant du CSRPN y est convié.

Le détail de ses missions et mode de fonctionnement sont détaillés dans la [Charte du SINP de l'Occitanie](#) à l'article 5.3.

Les documents finalisés produits par le CoTech sont disponibles sur le portail internet régional. Le comité technique rend compte annuellement de ses activités au comité de suivi régional.

[CoTech #4 du 01/07/2020](#) (format zip – 4 Mo – 17/07/2020)

[CoTech #3 du 10/10/2019](#) (format zip – 1.8 Mo – 16/07/2020)

[CoTech #2 du 23/04/2019](#) (format zip – 1.8 Mo – 16/07/2020)

[CoTech #1 du 19/03/2019](#) (format zip – 3.3 Mo – 16/07/2020)

- **le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, responsable scientifique local du SINP**

Le [CSRPN](#) assure le rôle de référent scientifique régional du SINP de l'Occitanie.

Ses missions dans le cadre du SINP régional sont détaillés dans la [Charte du SINP de l'Occitanie](#) à l'article 5.5.

*Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction*

*Avis du comité d'instruction* : critère rempli

*Commentaires* :

La gouvernance et l'animation du SINP sont assurées par la DREAL qui s'appuie sur trois comités: un comité de suivi régional, un comité technique et le CSRPN qui tient le rôle de responsable scientifique.

Le rôle et les missions de chacun des comités sont bien détaillés dans la charte régionale.

Les informations sur le dispositif de gouvernance ainsi que les productions des différents comités sont disponibles pour tous sur le site de la DREAL. Ces éléments montrent globalement une très bonne dynamique et animation du réseau d'acteurs.

Le comité d'instruction recommande à la plateforme régionale d'explicitier la place de l'ARB dans son organisation.



## N°2 La plateforme a mis en place une charte régionale compatible avec le protocole SINP

### Recommandation

- Faire apparaître dans la charte régionale SINP le mode d'organisation et de fonctionnement régionaux notamment concernant les règles de communication et diffusion des données
- Faire référence au protocole SINP dans sa dernière version (compatibilité)

### Réalisation du critère

X Oui

Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)

Non

### Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère

*Décrivez la dynamique autour de la charte régionale, notamment les modalités de constitution de la charte et l'adhésion à cette charte. Spécifiez si les règles de communication et de diffusion respectent le protocole SINP. Joignez la charte (lien URL ou version numérique).*

La Charte du SINP de l'Occitanie a été présentée au Comité de Suivi Régional le 29 janvier 2019 qui a officialisé la mise en place du SINP de l'Occitanie. La Charte validée le 25 février 2019 est disponible via ce lien : [Charte du SINP de l'Occitanie](#)

Cette charte décline les objectifs du SINP régional à savoir :

- définir les modalités de fonctionnement du SINP de l'Occitanie ;
- rassembler ses adhérents autour de principes déontologiques communs pour le regroupement de données naturalistes, leur vérification technique et scientifique, leur mise en partage au niveau régional, et leur mise à disposition au niveau national ;
- faciliter les échanges de données entre adhérents ;
- dynamiser les échanges en rendant obligatoire la fourniture des données sources pour les adhérents, avec un suivi dans le temps ;
- alimenter la plateforme régionale.

La Charte constitue la déclinaison régionale du protocole national du SINP, notamment en ce qui concerne les règles de communication et de diffusion des données.

La publication de la charte vaut adhésion pour la DREAL, l'OFB et les DDT(M).

L'adhésion au SINP de l'Occitanie est ouverte à toute personne morale ou physique dont l'activité, les connaissances ou l'expertise concernent au moins partiellement la production, la validation, le traitement, la gestion, ou la diffusion de données relatives à la nature et au paysage dans un objectif de connaissance ou de préservation du patrimoine naturel. Elle est effectuée par envoi d'un courrier postal type à la DREAL (cf. annexe 3 de la charte) .

Au 15 décembre 2020, on dénombre 43 personnes et structure adhérentes et 52 personnes et structures pré-adhérentes. Leur liste est consultable sur le portail internet régional <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/adherer-r9145.html>.



# SINP

Système d'information  
sur la Nature et le Paysage



Espace « *Instruction du dossier* » - utilisé par l'instance d'instruction

*Avis du comité d'instruction* : critère partiellement rempli

*Commentaires :*

La charte régionale est bien conçue et est majoritairement conforme au protocole de 2017.

Les éléments portés à la connaissance du comité d'instruction laissent une part d'incertitude concernant l'application des modalités d'accès aux données à tous sans authentification par la plateforme et sa politique d'ouverture des données.

Le comité d'instruction rappelle en conséquence que les données qui figurent dans la plateforme régionale doivent être libres de droit et de circulation. Seules les exceptions au sens réglementaire peuvent être retenues comme une raison de contraindre l'accès à certaines informations.



**N°3 La pérennité organisationnelle (animation, coordination) et technique (outils) de la plateforme est assurée**

**Recommandation**

- Mettre en place une animation régionale permettant la mobilisation des acteurs du territoire, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- Assurer la pérennité de l'animation et de la coordination de la plateforme
- Vérifier la stabilité et la durabilité des dispositifs de gestion de la connaissance (financement, ETP...)
- Si nécessaire, utiliser les services proposés par le SINP (GINCO, outil de saisie...)

**Réalisation du critère**

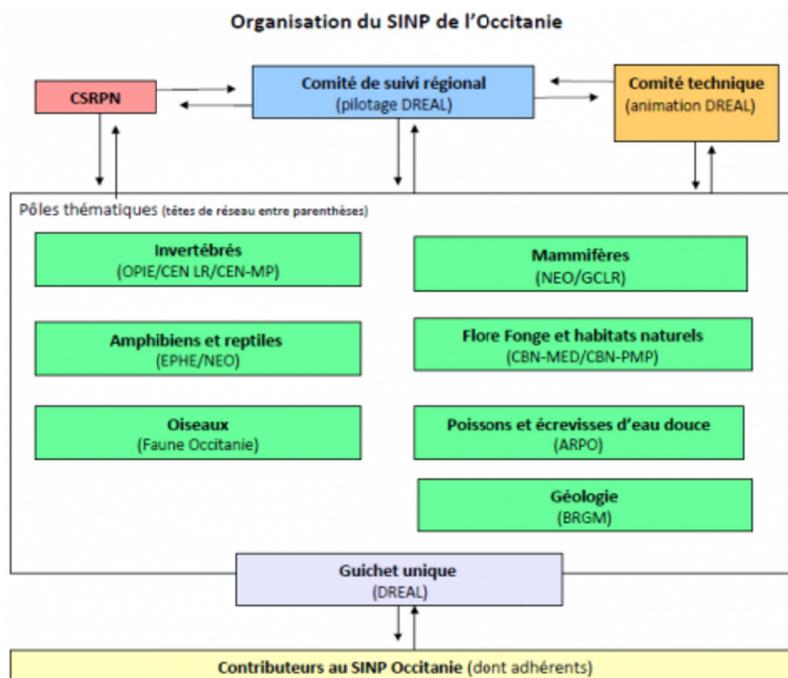
X Oui

Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)

Non

**Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère**

Décrivez les ressources disponibles pour la coordination, l'animation et le maintien du dispositif régional. Lors de sa réunion du 29 janvier 2019, le CSR a défini une organisation des acteurs en pôles thématiques, chacun d'entre eux étant piloté par un à trois partenaires. L'organisation proposée est décrite ci-dessous :



Dans le cas où un animateur de pôle serait amené à cesser l'animation d'un pôle thématique, la mise à disposition sur la plateforme régionale des données de synthèse, données élémentaires d'échange, et métadonnées associées issues de la base du pôle, est maintenue, le temps de transférer la gestion de la base



de données à une autre structure souhaitant s'investir dans le SINP de l'Occitanie.

La DREAL Occitanie utilise GeoNature comme outil technique pour la gestion des données de la plateforme régionale du SINP. Les données élémentaires d'échange (DEE) de l'Occitanie qui alimentent ce système sont hébergées dans une base postgresql (biodiv\_oc) sur un même serveur dédié, afin d'introduire un niveau de redondance et sécuriser techniquement le système. En outre, les outils de la plateforme régionale sont co-administrés par la DREAL avec les CBNs et le CEN, afin de répartir la charge de travail compte tenu de l'ampleur du système. Les rôles de chacun de ces acteurs est cadré par une convention tripartite.

1 ETP en DREAL est consacré à l'administration technique de la plateforme SINP et à l'instruction des demandes y afférentes (adhésions, mises à disposition de données, récupération et chargement d'1/3 des données en volume), et au moins 0,5 ETP en DREAL est dédié à l'encadrement, l'animation, ainsi qu'aux volets administratif et financier.

Le financement des structures chargées de l'animation des pôles thématiques et de la co-administration est assuré par la DREAL sur le BOP 113. Les besoins financiers s'élèvent pour 2021 à 370 000 € pour l'animation des pôles thématiques et 40 000 € pour la co-administration de la plateforme régionale.

Ces moyens humains et financiers sont les garants de la pérennité du dispositif régional.

#### *Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction*

*Avis du comité d'instruction* : critère rempli

#### *Commentaires :*

La plateforme est administrée conjointement par le CEN et les CBNs. Elle assure le suivi et la coordination du réseau des contributeurs.

D'un point de vue technique, la plateforme utilise l'outil GeoNature, qui est un outil SINP compatible et dont l'usage est favorisé dans le cadre du dispositif.

La plateforme régionale s'est donc dotée d'une organisation et d'outils techniques lui permettant d'être en mesure d'assurer la pérennité du dispositif.



## N°4 La plateforme anime un réseau d'acteurs sur la totalité de la région et sur différents groupes taxonomiques

### Recommandation

- Définir clairement le périmètre géographique de la plateforme, notamment les espaces littoraux et marins. Ce périmètre peut concerner le territoire métropolitain ou l'outre-mer (département, région et collectivités d'outre-mer).
- Définir clairement le périmètre taxonomique. Ce périmètre peut prendre en compte des espèces observées en milieux terrestre, aquatique et marin.

### Réalisation du critère

- X Oui
- Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)
- Non

### Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère

Remplissez le tableau de l'annexe 2 et décrivez ici la dynamique générale autour des réseaux d'acteurs

Le SINP de l'Occitanie se concentre tout particulièrement sur les données d'observation de biodiversité (faune, flore, fonge ou habitats naturels), en milieux terrestres de la région Occitanie.

Les pôles thématiques ont pour mission de contribuer au SINP régional en collectant, administrant, validant et en mettant à disposition de la plateforme régionale les données naturalistes dans un domaine de connaissance particulier. Le périmètre de chaque pôle thématique correspond à une thématique naturaliste ou à un groupe taxinomique de taille suffisante.

Les pôles thématiques s'appuient sur un réseau d'experts organisé en réseaux taxinomiques. Ces réseaux sont animés par les animateurs de pôles ou une autre structure plus légitime sur le groupe concerné (structure qui travaillera de manière conjointe avec les animateurs de pôles).

- Les missions suivantes sont ainsi confiées aux animateurs des pôles :
- animer le pôle thématique (organiser un comité de pilotage, mettre en place un processus de validation des données) ;
  - renforcer les capacités en matière de collecte et de gestion des données ;
  - mettre en place, administrer et gérer la base de données ou le portail d'accès aux données du pôle thématique conformément au protocole du SINP ;
  - rendre compte annuellement au Comité régional de suivi du SINP et régulièrement au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
  - assurer, avec l'ensemble des acteurs, une mission d'expertise auprès de la DREAL et des services de l'État ;
  - contribuer, au projet d'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB).

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :  
Le dispositif mis en place par l'intermédiaire des pôles thématiques régionaux prend en compte l'ensemble de

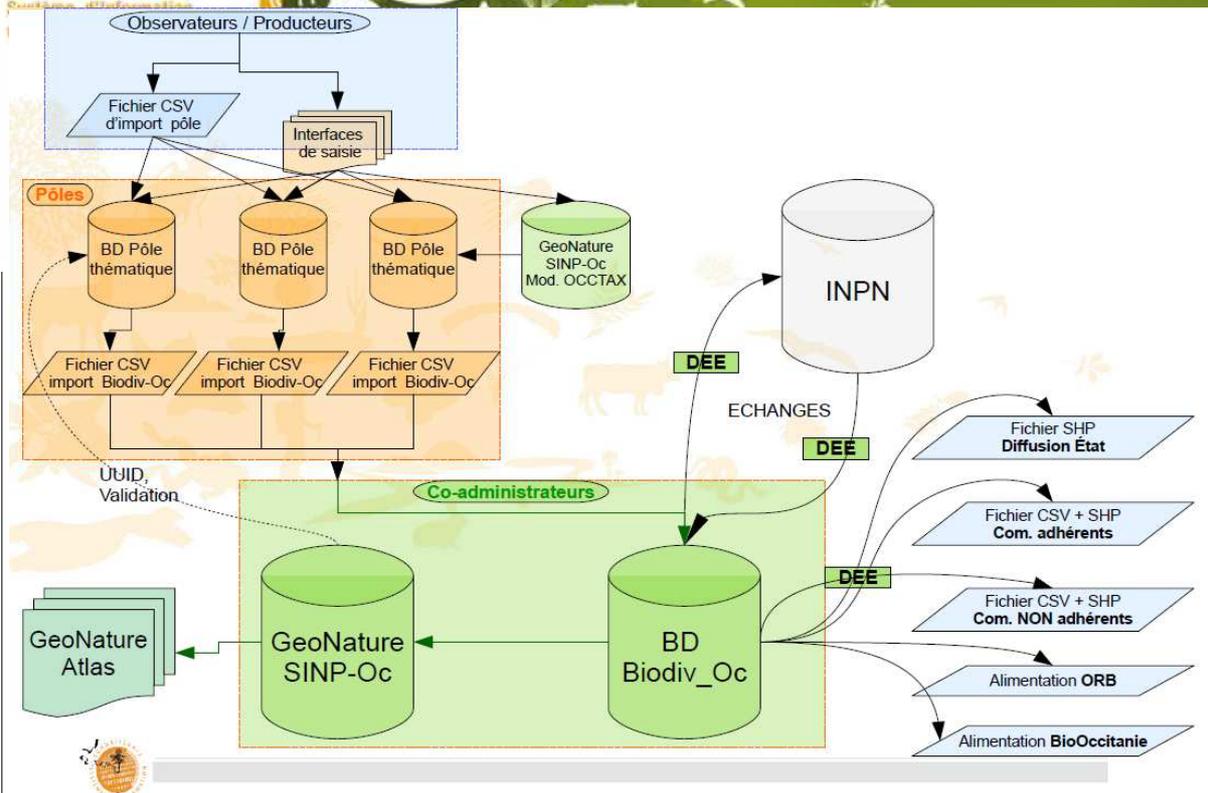


la faune et de la flore.

Le comité d'instruction relève que la plateforme régionale ne couvre pas le domaine maritime sur son domaine de compétence. Au regard des enjeux de conservation sur ce domaine en Occitanie, le comité d'instruction propose à la plateforme d'envisager la prise en compte du domaine maritime dans la limite des 12 miles et d'afficher plus explicitement sur son site internet le domaine géographique actuellement couvert par la plateforme.

## 5 Critères d'habilitation « DONNÉES »

N°5	La plateforme intègre les données de producteurs régionaux et infra-régionaux en apportant des outils et services à ses acteurs
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner l'intégration de données à travers un certain nombre d'outils et de services (standard régional compatible avec le standard national, accompagnement dans la standardisation, rapport de conformité, outil de saisie...)</li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<p>X Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p>En lien avec l'annexe 3, décrivez ici la dynamique générale autour de l'intégration (dont accompagnement des</p>	



Les données d'observations naturalistes doivent être transmises dans un format compatible au Standard OCCTAX. Un gabarit minimum pour les fichiers de versement des données est proposé dans les classeurs suivants téléchargeables sur le portail internet régional : format [Calc ODS](#) et [Excel XLS](#).

Si les données sont versées au format texte, il est demandé de respecter les caractéristiques suivantes : Encodage UTF-8, entête de colonnes en première ligne, séparateur point-virgule.

Un [gabarit minimum au format shape](#) pour Qgis est également disponible sur le portail internet régional (le fichier QML associé permet de définir les listes de valeurs pour les attributs codifiés).

Par ailleurs, le versement de données d'observations de taxons et d'habitats naturels par les adhérents peut être réalisé :

- sur les outils de saisie en ligne éventuellement mis en place par les pôles thématiques ;
- par l'envoi aux pôles thématiques de fichiers (SIG, tableurs) comportant a minima les champs obligatoires du standard DEE ; dans le cas de données multi-thématiques, l'envoi est fait aux pôles thématiques concernés et à la DREAL ;
- sur l'application informatique spécifique mise en place pour les données issues des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts mentionnées à l'article L411-1A du code de l'environnement.

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :  
La plateforme fournit aux acteurs des recommandations pour la structuration des fichiers transmis ainsi qu'un gabarit. Les producteurs ont la possibilité de faire de la saisie en ligne au niveau des pôles thématiques régionaux. L'évolution technique de GeoNature en ce qui concerne l'importation de données permettra



# SINP

Système d'information  
sur la Nature et le Paysage



l'apport d'un service complémentaire.



<b>N°6</b>	<b>La plateforme s'assure de la production, la gestion et la mise à disposition de métadonnées dans le SINP</b>
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la mise à disposition des métadonnées à la plateforme nationale</li> <li>Associer les métadonnées à toute communication, partage et diffusion de données</li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<p>X Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>En lien avec l'annexe 3, décrivez la dynamique existante autour des métadonnées (production, partage, échange avec le niveau national, mise à disposition lors de la communication des données, compatibilité au standard).</i></p> <p>Afin de permettre aux adhérents du SINP de l'Occitanie de fournir les éléments nécessaires au renseignement des métadonnées, des cadres d'acquisition, ainsi que des jeux de données, des gabarits de versement sont disponibles sur le portail internet régional : <a href="#">Gabarit CA et JDD au format LibreOffice Calc</a></p> <p>Ces gabarits de métadonnées sont destinés à l'importation des fiches de métadonnées dans la plateforme GeoNature du SINP de l'Occitanie et sont compatibles avec les gabarits nationaux. Par ailleurs, les fiches de métadonnées sont également renseignables directement via l'interface Métadonnées de l'instance GeoNature du SINP de l'Occitanie (accès ouvert aux animateurs de pôles pour le moment).</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<p><i>Avis du comité d'instruction</i> : critère partiellement rempli</p> <p><i>Commentaires</i> :</p> <p>La plateforme s'assure de la production et de la gestion des métadonnées.</p> <p>Cependant, le comité d'instruction a relevé que les métadonnées ne sont pas encore diffusées librement à l'ensemble des utilisateurs du site.</p> <p>Le comité recommande à la plateforme de poursuivre le travail engagé à ce sujet.</p>	



<b>N°7</b>	<b>La plateforme gère des attributs correspondant à ceux des standards SINP et prend en compte les référentiels utilisés dans le SINP</b>
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une correspondance avec les informations obligatoires présentées dans les standards SINP</li> <li>• Assurer une correspondance avec les référentiels et nomenclatures utilisés dans le SINP</li> <li>• Gérer autant que faire se peut des données compatibles avec les informations recommandées et facultatives des standards du SINP</li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<p>X Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>En lien avec l'annexe 3, décrivez la correspondance que la plateforme assure avec le SINP (correspondance avec les éléments obligatoires, recommandés et facultatifs du SINP, correspondance avec les référentiels et nomenclatures)</i></p> <p>Les standards régionaux, disponibles sur le portail internet pour le versement des données et la description des métadonnées, sont compatibles avec les standards nationaux, dont ils reprennent les champs et obligations associés.</p> <p>100 % des données de la plateforme régionale sont au format standard, nonobstant les prochaines évolutions de celui-ci.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<p><i>Avis du comité d'instruction</i> : critère rempli</p> <p>Commentaires :</p> <p>La plateforme régionale est conforme au standard SINP et utilise notamment le référentiel taxonomique national TAXREF.</p> <p>Le comité d'instruction invite la plateforme à poursuivre le travail engagé concernant la gestion et la diffusion des attributs additionnels.</p>	



<b>N°8</b>	<b>La plateforme échange ses données avec la plateforme nationale</b>
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger avec la plateforme nationale les données élémentaires d'échange complètes avec leur précision géographique maximale disponible dans le SINP, a minima, de manière annuelle.</li> <li>• Définir les interfaces entre la plateforme régionale et la plateforme nationale (cf. Annexe 3.3)</li> <li>• Utiliser le format standard DEE pour partager les données entre plateformes</li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé) <input type="checkbox"/> Non	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>En lien avec l'annexe 3, décrivez les procédures de partage de données avec la plateforme nationale et le suivi relatif à cette mise à disposition. Décrivez également le nombre de données disponibles au niveau de la plateforme régionale et le nombre de données partagé avec la plateforme nationale.</i></p> <p>Des échanges ont lieu entre la plateforme régionale de l'Occitanie et la plateforme nationale SINP, qui assure une diffusion en ligne des données selon les règles définies par le protocole national SINP.</p> <p>À cette fin, la plateforme régionale procède à intervalle régulier et au moins une fois par an à l'envoi des nouvelles DEE produites en région vers la plateforme nationale. Le Comité technique est informé en amont de cet envoi.</p> <p>Actuellement, 3,384 millions de données faune et flore au format DEE sont chargées sur la plateforme régionale (outil GeoNature) Cependant, 4,580 millions de données sont disponibles, le différentiel correspondant aux données mises au format source régional (conforme au Standard OCCTAX) mais pas encore transférées dans GeoNature (chiffres au 15/12/2020).</p> <p>Seules les données transmises au titre du rapportage européen des directives Habitats Faune Flore et Oiseaux (un peu plus d'un million de données floutées aux mailles 10x10km voire 50x50km) ont fait l'objet d'une remontée au niveau national à ce jour.</p> <p>Une prochaine remontée est prévue début 2021.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<i>Avis du comité d'instruction</i> : critère non rempli	
<p>Commentaires :</p> <p>Bien que la transmission des données à la plateforme nationale soit prévue dans la programmation de la plateforme régionale, l'ensemble des données n'est à ce jour pas encore transmis.</p> <p>Le comité d'instruction invite donc la plateforme à engager rapidement la transmission des données avec la précision géographique prévue pour ces échanges inter-plateformes et à finaliser le travail d'intégration des données de l'INPN dans la plateforme régionale.</p>	



## N°9 La plateforme respecte les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole SINP

### Recommandation

- Ne pas diffuser les données sensibles précises (**Obligation**).
- Définir les interfaces entre la plateforme régionale et le téléservice (cf. Annexe 3.3)
- En association avec le CSRPN, implémenter, publier et transmettre à la plateforme nationale un référentiel de données sensibles sur les différents groupes taxonomiques existants, cohérent avec les notes méthodologiques nationales.
- Proposer la visualisation et le téléchargement des données et métadonnées (avec formulaire de demande d'extraction notamment pour les données précises)
- Proposer l'accès aux données à travers des API ou des webservices
- Informer les producteurs et fournisseurs de données de l'utilisation qui sont faites de leurs données au moins une fois par an.

### Réalisation du critère

X Oui

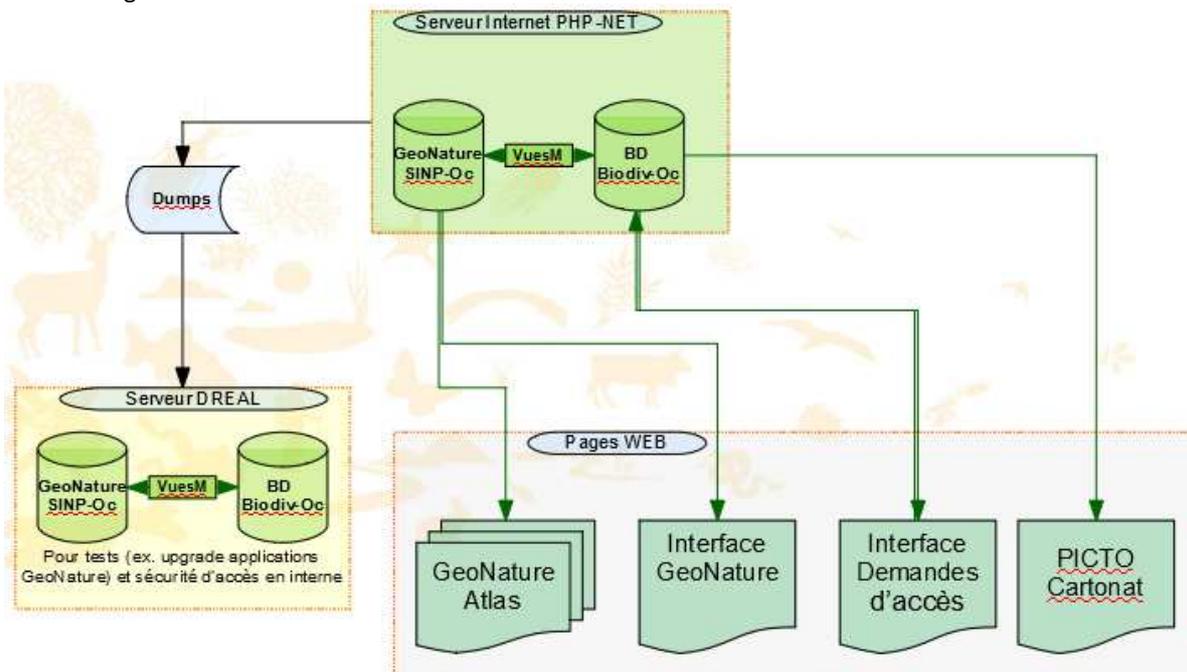
Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)

Non

### Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère

En lien avec l'annexe 3, décrivez la manière de gérer les données sensibles et leur communication. Indiquer le lien vers le référentiel de données sensibles régional. Indiquer le temps moyen de réponse à une demande d'extraction.

Le schéma général d'accès aux données du SINP de l'Occitanie est le suivant :





Les données sont disponibles pour le grand public sur la plateforme régionale (atlas GeoNature) : visualisation à la maille de 5x5 km au moyen de requêtes par commune ou par espèce. La possibilité de téléchargement des listes communales est en projet.

Les agents instructeurs de l'État et de l'OFB, quant à eux, peuvent visualiser les données de façon précise au moyen de l'outil Picto CartoNat accessible avec un login par service, ainsi qu'un mot de passe renouvelé annuellement.

D'autre part, les adhérents au SINP de l'Occitanie disposent d'un accès sans convention aux données précises (sensibles ou non) rassemblées sur la plateforme régionale.

L'accès est ouvert gratuitement par la DREAL ou un co-administrateur au nom du comité technique au bout de trois semaines maximum si la demande n'est pas contraire aux objectifs du SINP de l'Occitanie. Cet accès se matérialise par l'envoi d'un jeu de données dans le format standard DEE ou par l'octroi d'identifiants permettant de consulter et télécharger les données sur la plateforme régionale. L'accès est limité dans le temps et l'espace.

Les non-adhérents accèdent aux données précises (sensibles ou non) selon les mêmes modalités, dans le cadre d'une convention de mise à disposition conforme au document type diffusé sur le portail du SINP de l'Occitanie.

L'automatisation du traitement des demandes via une interface de saisie des demandes de données est en cours de développement.

Les données portant sur des espèces sensibles (sujettes à risques de prélèvement ou dérangement) font l'objet de règles spécifiques de diffusion conformes au référentiel régional de sensibilité.

En Occitanie, le référentiel de sensibilité applicable à la région n'est pas encore construit. En attendant, les référentiels des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées s'appliquent respectivement sur chacun des territoires de ces ex-régions. Ces référentiels sont disponibles sur le portail internet régional.

Les DEE peuvent être utilisées pour générer via les outils de la plateforme régionale des données de synthèse sur la biodiversité régionale (nombre de taxons, d'observations, etc.).

Ces données de synthèse sont des données publiques, libres et gratuites. Elles citent, s'ils y consentent, les producteurs observateurs et/ou les structures à l'origine des DEE utilisées pour les générer.

Les métadonnées sont accessibles librement et gratuitement en consultation et téléchargement sur l'application nationale des métadonnées.

Les communications de données réalisées au titre du SINP (volume, demandeur, but, etc.) sont consultables sur le [portail PICTO](#) de la DREAL Occitanie.

*Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction*

*Avis du comité d'instruction* : critère partiellement rempli

*Commentaires :*

Certaines fonctionnalités ne sont pas encore remplies car des modules applicatifs sont encore en construction.

Le comité d'instruction encourage la plateforme à prendre en compte les réglementations en matière d'ouverture des données pour les modules en construction et à finaliser la mise en place du référentiel de données sensible.



<b>N°10</b>	<b>La plateforme s'assure de la traçabilité des données en lien avec les producteurs de données</b>
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mettre en place et promouvoir la production et la gestion des identifiants SINP (cf. note technique)</i></li> <li>• <i>Associer les identifiants SINP à toute communication, partage et diffusion de données et métadonnées.</i></li> <li>• <i>Promouvoir l'identification de l'origine de la donnée (publique/privée) et gérer cette information</i></li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<p>X Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement <i>(dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>En lien avec l'annexe 3, décrivez comment sont gérés l'identifiant SINP (production, partage) et les données publiques/privées</i></p> <p>L'identifiant SINP permanent est généré directement au niveau de la plateforme régionale, lorsqu'il n'est pas fourni par les animateurs de pôle en charge de compiler les données sources. Lorsqu'il est généré par la plateforme, il est communiqué au fournisseur de la donnée.</p> <p>Dans l'objectif de répondre à la mission d'animation et de promotion des acteurs du SINP régional, un annuaire régional des adhérents du SINP est mis en ligne sur le portail internet régional.</p> <p>En outre, la traçabilité de la donnée est assurée. Le nom du producteur fait partie des champs obligatoires de la donnée lors de sa diffusion (sauf en cas de souhait d'anonymisation).</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<i>Avis du comité d'instruction</i> : critère rempli	
<i>Commentaires</i> :	
<p>La plateforme utilise l'identifiant SINP conformément aux recommandations du dispositif, les retourne aux producteurs de données et associe ces identifiants lors de la diffusion des données.</p> <p>La plateforme gère un annuaire des producteurs de données.</p> <p>Le comité d'instruction recommande que l'identifiant soit affecté le plus tôt possible dans la chaîne de production et donc, dans la mesure du possible, que la plateforme encourage les producteurs à créer l'identifiant directement dans leurs bases de production.</p>	



<b>N°11</b>	<b>La plateforme organise la validation scientifique des données</b>
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>le CSRPN participe à la mise en place et à l'évaluation d'une procédure de validation scientifique des données au niveau régional, compatible avec les notes méthodologiques proposées dans le cadre du GT SINP « Validation »</i></li> <li>• <i>Mettre en place les outils et services nécessaires pour faciliter la validation scientifique au sein de la plateforme.</i></li> <li>• <i>Partager le résultat de la validation scientifique lors du partage de données.</i></li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Partiellement ( <i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i> ) <input type="checkbox"/> Non	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>En lien avec l'annexe 3, décrivez les processus de validation scientifique des données en place. Joignez les ressources relatives aux méthodes de validation régionale s'ils existent.</i></p> <p>La validation des données est assurée par les structures animatrices de pôles thématiques assistées de leur réseau d'experts.</p> <p>Un représentant du CSRPN est convié aux réunions du comité technique et du comité de suivi régional. Régulièrement, les animateurs de pôles viennent présenter l'état d'avancement de leur pôle au CSRPN.</p> <p>Une réunion du groupe de travail connaissance du CSRPN est prévue début 2021 afin de présenter l'activité des pôles thématiques et valider leurs méthodes de validation.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<p><i>Avis du comité d'instruction</i> : critère partiellement rempli</p> <p>Commentaires :</p> <p>La validation scientifique est confiée aux pôles thématiques et le CSRPN est informé de ces procédures via sa participation aux comités techniques.</p> <p>Bien qu'il soit prévu prochainement par la plateforme que ce sujet soit discuté en réunion de CSRPN, les protocoles de validation ne sont cependant pas encore disponibles et diffusés sur le portail internet régional.</p> <p>Toutes les données (quel que soit leur niveau de validité) sont diffusées et communiquées, ce qui est conforme aux principes du SINP.</p> <p>Le comité d'instruction s'interroge sur les moyens techniques et humains affectés aux opérations de validation au niveau de chaque pôle thématique.</p> <p>Il est conseillé à la plateforme régionale de prévoir un retour aux producteurs sur les niveaux de validité</p>	



affectés aux données qu'ils ont fournies.

<b>N°12</b>	<b>La plateforme contribue à la valorisation et au référencement des organismes du SINP</b>
<b>Recommandation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Contribuer au référentiel des organismes SINP</i></li> <li>• <i>Utiliser autant que faire se peut le référentiel organisme pour faire référence aux acteurs dans les données, métadonnées et le SINP de ma manière générale</i></li> </ul>	
<b>Réalisation du critère</b>	
<p>X Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement <i>(dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
<b>Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère</b>	
<p><i>En lien avec l'annexe 3, décrivez la dynamique autour du référencement des acteurs du SINP (gestion des organismes à travers un annuaire, utilisation du référentiel organisme)</i></p> <p>La plateforme du SINP de l'Occitanie devra initier un travail de récupération du référentiel organisme pour faire référence aux acteurs dans les données et métadonnées. Dans la foulée, elle reprendra l'alimentation de ce référentiel directement sur l'interface prévue.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<i>Avis du comité d'instruction</i> : critère partiellement rempli	
<p><i>Commentaires</i> :</p> <p>La plateforme a pour projet de participer à la mise à jour du référentiel des organismes du SINP.</p>	



## Annexe 1 - Organisation de la gouvernance régionale

Décrivez les comités structurant la gouvernance régionale

Comité de Suivi régional (CSR)		non installé	X	Définit les grandes orientations de la plateforme
		en réflexion	X	Suit la mise en œuvre des plans d'actions
		en construction		Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
		existant		Porte la responsabilité scientifique de la plateforme
	X	actif		S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
		en sommeil		Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
		relance		Organise les partages d'expériences
Comité technique (CoTech)		non installé		Définit les grandes orientations de la plateforme
		en réflexion		Suit la mise en œuvre des plans d'actions
		en construction	X	Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
		existant		Porte la responsabilité scientifique de la plateforme
	X	actif	X	S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
		en sommeil	X	Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
		relance	X	Organise les partages d'expériences
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)		non installé		Définit les grandes orientations de la plateforme
		en réflexion		Suit la mise en œuvre des plans d'actions
		en construction		Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
		existant	X	Porte la responsabilité scientifique de la plateforme
	X	actif		S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
		en sommeil		Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
		relance		Organise les partages d'expériences



## 6 Annexe 2 – Organisation des réseaux de connaissance

Décrivez les réseaux de connaissance de la plateforme régionale

Nom du réseau s'il existe	Tête de réseau / Organisme	Dynamique du réseau une croix max		Périmètre taxonomique Trois croix max		Périmètre géographique une croix max		
<a href="#">Flore Fonge Habitats</a> (lien à cliquer)	CBN Méditerranée et CBN Pyrénées Midi-Pyrénées		en réflexion		Faune (partiel)	X	régional	
			en cours de déploiement		Faune (total)			
			installé		Flore (partiel)			
			X	actif	X	Flore (total)		infra-régional
				redéfinition		Fonge (partiel)		
				relance	X	Fonge (total)		
<a href="#">Mammifères</a> (lien à cliquer)	Groupement Chiroptères Languedoc- Roussillon (GCLR) et Nature en Occitanie (NEO)		en réflexion	X	Faune (partiel)	X	régional	
			en cours de déploiement		Faune (total)			
			installé		Flore (partiel)			
			X	actif		Flore (total)		infra-régional
				redéfinition		Fonge (partiel)		
				relance		Fonge (total)		
<a href="#">Invertébrés</a> (lien à cliquer)	Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et CEN Occitanie		en réflexion	X	Faune (partiel)	X	régional	
			en cours de déploiement		Faune (total)			
			installé		Flore (partiel)			
			X	actif		Flore (total)		infra-régional
				redéfinition		Fonge (partiel)		
				relance		Fonge (total)		
<a href="#">Oiseaux</a> (lien à cliquer)	Collectif Faune Occitanie		en réflexion	X	Faune (partiel)	X	régional	
			en cours de déploiement		Faune (total)			
			installé		Flore (partiel)			
			X	actif		Flore (total)		infra-régional
				redéfinition		Fonge (partiel)		
				relance		Fonge (total)		
<a href="#">Reptiles Amphibiens</a> (lien à cliquer)	Nature en Occitanie (NEO) et EPHE-CEFE- CNRS		en réflexion	X	Faune (partiel)	X	régional	
			en cours de déploiement		Faune (total)			
			installé		Flore (partiel)			
			X	actif		Flore (total)		infra-régional
				redéfinition		Fonge (partiel)		
				relance		Fonge (total)		



<a href="#">Poissons et écrevisses d'eau douce</a> (lien à cliquer)	ARPO		en réflexion	X	Faune (partiel)	X	régional	
			en cours de déploiement		Faune (total)			
			installé		Flore (partiel)			
			X	actif		Flore (total)		infra-régional
				redéfinition		Fonge (partiel)		
				relance		Fonge (total)		
<a href="#">Géologie</a> (lien à cliquer)	BRGM		en réflexion		Faune (partiel)		régional	
		X	en cours de déploiement		Faune (total)	X		
			installé		Flore (partiel)		infra-régional	
			actif		Flore (total)			
			redéfinition		Fonge (partiel)			
			relance		Fonge (total)			



## Annexe 3.1 – Description des outils de la plateforme

Décrivez les outils de la plateforme régionale

Nom de l'outil	Dynamique <i>une croix max</i>	Adresse web <i>si existant</i>	Acteur/Tête de réseau qui porte l'outil	
Base de données biodiv_oc		en réflexion	Administrée via PgAdmin-4 Interfaçage web en développement pour les demandes de communication de données : <a href="http://188.130.27.41/biodiv_oc/non_adherent/demande.php?operation=insert">http://188.130.27.41/biodiv_oc/non_adherent/demande.php?operation=insert</a>	DREAL et co-administrateurs
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	X	en production		
Plateforme Geonature		en réflexion	<a href="http://188.130.27.41/geonature/">http://188.130.27.41/geonature/</a>	DREAL et co-administrateurs
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	X	en production		
Atlas GeoNature		en réflexion	<a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/atlas-sinp-r899.html">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/atlas-sinp-r899.html</a>	DREAL et co-administrateurs
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	X	en production		
Picto		en réflexion	<a href="https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map">https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de_donnees_publicques.map</a>	DREAL
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	X	en production		

\* description explicite des exigences à satisfaire par le système (cahier des charges fonctionnel, cahier des charge technique...)



# SINP

Système d'information  
sur la Nature et le Paysage



Portail internet régional		en réflexion	<a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/sinp-r888.html">http:// www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/ sinp-r888.html</a>	DREAL
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	X	en production		



## 7 Annexe 3.2 – Fonctions des outils de la plateforme

Spécifiez les fonctionnalités présentes ou partiellement présentes des outils utilisés par la plateforme régionale

	<i>Base de données biodiv_oc</i>	<i>Plateforme GeoNature</i>	<i>Atlas GeoNature</i>	<i>Picto CartoNat</i>
Liste des fonctions	Fonctionnalités présentes dans l'outil <i>oui - partiellement - N/A</i>			
Saisie de données	non	oui		
Standardisation/transformation de format	oui	oui		
Gestion des métadonnées		oui		
Contrôles de conformité	oui	oui		
Contrôles de cohérence	oui	oui		
Gestion de l'identifiant permanent	oui	oui		
Rattachement aux entités géo-administratives	oui	oui		
Gestion d'un annuaire des organismes	oui	oui		
Attribution et gestion de la sensibilité	oui			
Floutage des données	oui			
Gestion des doublons	?			
Gestion des permissions et droits utilisateurs	oui	oui		
Gestion de la validation scientifique		oui		
Visualisation des données	non	oui	oui	oui
Visualisation de métadonnées	non	oui	non	non
Téléchargement des données	non	non	non	non
Téléchargement de métadonnées	non	non	non	non
Gestion des demandes de communication	oui	non	non	non
Partage avec la plateforme nationale	oui	oui	non	non



## 8 Annexe 3.3 – Interface(s) avec le téléservice et la plateforme nationales

Un des enjeux principaux de l'habilitation des plateformes régionales est d'identifier les outils et acteurs de la plateforme régionale qui auront un accès privilégié aux données sensibles précises issues du téléservice (cf. Dépôt légal des données brutes de biodiversité<sup>3</sup>).

*Décrivez les interfaces (acteurs et outils) de la plateforme régionale*

Outil	Organisme / Tête de réseau	Contact du gestionnaire de données	Est interface avec le téléservice (aura accès à <b>TOUTES</b> les données précises sensibles)	Est interface avec la plateforme nationale du SINP
<i>en lien avec l'annexe 3.1</i>	<i>en lien avec l'annexe 2</i>		<i>oui / non</i>	<i>oui / non</i>
biodiv_oc	DREAL	Organisme : DREAL Mail : eric-a.bruno@developpement- durable.gouv.fr Téléphone :	non	oui
		Organisme : Mail : Téléphone :		
		Organisme : Mail : Téléphone :		
		Organisme : Mail : Téléphone :		

<sup>3</sup> <http://www.naturefrance.fr/reglementation/depot-legal-de-donnees-brutes-de-biodiversite>



## Annexe 4 – Résumé de l'instruction

N°	Critères	Réalisation du critère	Résumé des commentaires de l'instruction
1	La plateforme a formalisé une gouvernance par le biais de comité(s)	Oui	<p><i>Reservé pour l'instruction</i></p> <p>La gouvernance et l'animation du SINP sont assurées par la DREAL qui s'appuie sur trois comités: un comité de suivi régional, un comité technique et le CSRPN qui tient le rôle de responsable scientifique.</p> <p>Le rôle et les missions de chacun des comités sont bien détaillés dans la charte régionale.</p> <p>Les informations sur le dispositif de gouvernance ainsi que les productions des différents comités sont disponibles pour tous sur le site de la DREAL. Ces éléments montrent globalement une très bonne dynamique et animation du réseau d'acteurs.</p> <p>Le comité d'instruction recommande à la plateforme régionale d'explicitier la place de l'ARB dans son organisation.</p>
2	La plateforme a mis en place une charte régionale compatible avec le protocole SINP	Partiellement	<p>La charte régionale est bien conçue et est majoritairement conforme au protocole de 2017.</p> <p>Les éléments portés à la connaissance du comité d'instruction laissent une part d'incertitude concernant l'application des modalités d'accès aux données à tous sans authentification par la plateforme et sa politique d'ouverture des données.</p> <p>Le comité d'instruction rappelle en conséquence que les données qui figurent dans la plateforme régionale doivent être libres de droit et de circulation. Seules les exceptions au sens réglementaire peuvent être retenues comme une raison de contraindre l'accès à certaines informations.</p>
3	La pérennité organisationnelle (animation, coordination) et technique (outils) de la plateforme est assurée	Oui	<p>La plateforme est administrée conjointement par le CEN et les CBNs. Elle assure le suivi et la coordination du réseau des contributeurs.</p> <p>D'un point de vue technique, la plateforme utilise l'outil GeoNature, qui est un outil SINP compatible et dont l'usage est favorisé dans le cadre du dispositif.</p> <p>La plateforme régionale s'est donc dotée d'une organisation et d'outils techniques lui permettant d'être en mesure d'assurer la pérennité du dispositif.</p>
4	La plateforme anime un réseau d'acteurs sur la totalité de la région et sur différents groupes taxonomiques	Oui	<p>Le dispositif mis en place par l'intermédiaire des pôles thématiques régionaux prend en compte l'ensemble de la</p>



			<p>faune et de la flore.</p> <p>Le comité d'instruction relève que la plateforme régionale ne couvre pas le domaine maritime sur son domaine de compétence. Au regard des enjeux de conservation sur ce domaine en Occitanie, le comité d'instruction propose à la plateforme d'envisager la prise en compte du domaine maritime dans la limite des 12 miles et d'afficher plus explicitement sur son site internet le domaine géographique actuellement couvert par la plateforme.</p>
5	La plateforme intègre les données de producteurs régionaux et infra-régionaux en apportant des outils et services à ses acteurs	Oui	<p>La plateforme fournit aux acteurs des recommandations pour la structuration des fichiers transmis ainsi qu'un gabarit. Les producteurs ont la possibilité de faire de la saisie en ligne au niveau des pôles thématiques régionaux. L'évolution technique de GeoNature en ce qui concerne l'importation de données permettra l'apport d'un service complémentaire.</p>
6	La plateforme s'assure de la production, la gestion et la mise à disposition de métadonnées dans le SINP	Partiellement	<p>La plateforme s'assure de la production et de la gestion des métadonnées.</p> <p>Cependant, le comité d'instruction a relevé que les métadonnées ne sont pas encore diffusées librement à l'ensemble des utilisateurs du site.</p> <p>Le comité recommande à la plateforme de poursuivre le travail engagé à ce sujet.</p>
7	La plateforme gère des attributs correspondant à ceux des standards SINP et prend en compte les référentiels utilisés dans le SINP	Oui	<p>La plateforme régionale est conforme au standard SINP et utilise notamment le référentiel taxonomique national TAXREF.</p> <p>Le comité d'instruction invite la plateforme à poursuivre le travail engagé concernant la gestion et la diffusion des attributs additionnels.</p>
8	La plateforme échange ses données avec la plateforme nationale	Non	<p>Bien que la transmission des données à la plateforme nationale soit prévue dans la programmation de la plateforme régionale, l'ensemble des données n'est à ce jour pas encore transmis.</p> <p>Le comité d'instruction invite donc la plateforme à engager rapidement la transmission des données avec la précision géographique prévue pour ces échanges inter-plateformes et à finaliser le travail d'intégration des données de l'INPN dans la plateforme régionale.</p>
9	La plateforme respecte les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole SINP	Partiellement	<p>Certaines fonctionnalités ne sont pas encore remplies car des modules applicatifs sont encore en construction.</p> <p>Le comité d'instruction encourage la plateforme à prendre en compte les réglementations en matière d'ouverture des données pour les modules en construction et à finaliser la</p>



			mise en place du référentiel de données sensible.
10	La plateforme s'assure de la traçabilité des données en lien avec les producteurs de données	Oui	<p>La plateforme utilise l'identifiant SINP conformément aux recommandations du dispositif, les retourne aux producteurs de données et associe ces identifiants lors de la diffusion des données.</p> <p>La plateforme gère un annuaire des producteurs de données.</p> <p>Le comité d'instruction recommande que l'identifiant soit affecté le plus tôt possible dans la chaîne de production et donc, dans la mesure du possible, que la plateforme encourage les producteurs à créer l'identifiant directement dans leurs bases de production.</p>
11	La plateforme organise la validation scientifique des données	Partiellement	<p>La validation scientifique est confiée aux pôles thématiques et le CSRPN est informé de ces procédures via sa participation aux comités techniques.</p> <p>Bien qu'il soit prévu prochainement par la plateforme que ce sujet soit discuté en réunion de CSRPN, les protocoles de validation ne sont cependant pas encore disponibles et diffusés sur le portail internet régional.</p> <p>Toutes les données (quel que soit leur niveau de validité) sont diffusées et communiquées, ce qui est conforme aux principes du SINP.</p> <p>Le comité d'instruction s'interroge sur les moyens techniques et humains affectés aux opérations de validation au niveau de chaque pôle thématique.</p> <p>Il est conseillé à la plateforme régionale de prévoir un retour aux producteurs sur les niveaux de validité affectés aux données qu'ils ont fournies.</p>
12	La plateforme contribue à la valorisation et au référencement des organismes du SINP	Partiellement	La plateforme a pour projet de participer à la mise à jour du référentiel des organismes du SINP.



*Avis du comité d'instruction sur le dossier : favorable*

*Durée de l'habilitation proposée : 2 ans*

*Commentaire général et préconisations:*

La plateforme Occitanie présente une organisation opérationnelle et conforme aux principes du SINP ainsi qu'un bon niveau d'avancement.

La plateforme présente une base technique et administrative permettant d'assurer à la fois son fonctionnement, sa pérennité et un bon dynamisme global. Si tous les outils pour s'inscrire dans une évolution constructive sont mis à contribution, certaines fonctions attendues par le SINP sont encore en cours de développement. Le choix technique de la plateforme (GeoNature) est en adéquation avec les orientations et préconisations générales du dispositif.

L'animation du réseau paraît dynamique. Les interfaces de consultation de la plateforme sont ergonomiques ce qui est en mesure de favoriser leur usage par un large panel d'acteurs.

La plateforme régionale affiche une bonne transparence de ses actions en mettant notamment à disposition sur son site internet l'ensemble de la documentation et des comptes-rendus de réunion des différents comités.

La plateforme Occitanie se présente ainsi comme un dispositif régional encore en construction mais qui s'annonce solide et fédérant un réseau d'acteurs naturalistes sur une large couverture taxonomique et sur l'ensemble de la région.

Le comité a cependant relevé en premier lieu 5 points majeurs à améliorer rapidement pour la poursuite du dispositif, concernant :

- les modalités de diffusion et de partage des données
- les échanges de données avec la plateforme nationale
- les métadonnées
- les procédures de validation
- les listes de sensibilité

Les données qui figurent dans la plateforme régionale doivent être considérées comme publiques, et donc libres de droit et de circulation. Seules les exceptions au sens réglementaire peuvent à ce jour être retenues comme une raison de contraindre l'accès à certaines informations comme la localisation précise. Le comité d'instruction demande à la plateforme régionale d'engager des évolutions de sa charte régionale et de ses outils pour prendre en compte le cadre réglementaire applicable aux données du SINP.

Bien que la transmission des données à la plateforme nationale soit prévue dans la programmation de la plateforme régionale, l'ensemble des données n'est à ce jour pas encore transmis. Le comité d'instruction invite donc la plateforme à engager rapidement la transmission des données avec la précision géographique prévue pour ces échanges inter-plateformes et à finaliser le travail d'intégration des données de l'INPN dans la plateforme régionale.



La plateforme s'assure de la production et de la gestion des métadonnées. Cependant, le comité d'instruction a relevé que les métadonnées n'étaient pas encore diffusées librement à l'ensemble des utilisateurs du site. Le comité recommande à la plateforme de poursuivre le travail engagé à ce sujet.

Bien qu'il soit prévu que le sujet de la validation scientifique des données soit discuté prochainement en réunion de CSRPN, les protocoles de validation ne sont cependant pas encore disponibles et diffusés sur le portail internet régional. Le comité d'instruction invite la plateforme à finaliser ce travail et à mettre en ligne les protocoles de validation mis en place.

Le comité d'instruction demande à la plateforme régionale de poursuivre le travail engagé concernant la mise en place des listes de sensibilité et l'invite à mettre en place d'une liste de sensibilité commune à l'échelle de la région.

En second lieu, le comité d'instruction a relevé des marges de progression possibles sur les sujets suivants:

- Le périmètre géographique couvert par la plateforme
- Le référentiel des organismes

Le comité d'instruction relève que la plateforme régionale ne couvre pas le domaine maritime sur son domaine de compétence. Au regard des enjeux de conservation sur ce domaine en Occitanie, le comité d'instruction propose à la plateforme d'envisager la prise en compte du domaine maritime dans la limite des 12 miles et d'afficher plus explicitement sur son site internet le domaine géographique actuellement couvert par la plateforme.

Le travail de mise à jour du référentiel des organismes et notamment de l'utilisation de ce référentiel dans les métadonnées et les données gérées par la plateforme est à poursuivre.

En conclusion, l'analyse du dossier montre globalement une bonne dynamique générale et une organisation du dispositif à même de répondre aux enjeux du SINP moyennant quelques améliorations et concrétisation des travaux engagés.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le comité d'instruction est favorable à l'habilitation de la plateforme régionale Occitanie pour une durée de 2 ans afin de lui permettre de poursuivre ses travaux sur les différents points listés.